



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Beure : M. Philippe CHANEY, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux : M. Romain VIENET, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : Besançon : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse) , M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Champoux : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Soutien au programme d'actions 2026 de la Fabrique Numérique Besançon

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	12/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Soutien entrepreneuriat »	Montant de l'opération : 60 000 €
SOUS RESERVE DE VOTE DU BP 2026 ET DU PPIF 2026-2030	

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Grand Besançon Métropole a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprises et l'appui aux montages de projets, deux axes prioritaires.

L'association Fabrique Numérique Besançon (FNB), labellisée « Fabrique Numérique de Territoire » par l'ANCT, se donne l'ambition d'être l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projet de ce secteur d'activités et apporte aux acteurs du territoire, citoyens et professionnels, une offre de services spécifique.

FNB est, par ailleurs, engagée dans la structuration d'une filière du numérique sur le quartier prioritaire de Planoise et à l'échelle de Grand Besançon Métropole. Il est proposé de soutenir le programme d'actions 2026 porté par l'association, coconstruit avec Grand Besançon Métropole, à hauteur de 60 000 €.

- Rappel du soutien financier GBM**

	2023	2024	2025
Fabrique Numérique Besançon	30 000 €	34 500 €	40 000 €

I. Missions et activités de l'association FNB

L'Association Fabrique Numérique Besançon présidée par Denis PUERTOLAS a été créée en 2020 suite au succès à l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques numériques des territoires » initié par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Elle est implantée dans le quartier de Planoise, au 10 rue Pablo Picasso (Besançon).

La Fabrique Numérique Besançon réunit des acteurs privés de la filière numérique ainsi que des acteurs publics impliqués dans le développement de l'écosystème numérique sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Ces activités principales visent à :

- favoriser le développement économique, l'innovation, l'insertion et la formation dans les métiers du numérique ;
- accompagner la création et le développement d'entreprises numériques ;
- proposer des actions de médiation numérique, de e-inclusion, de sensibilisation aux usages et métiers du numérique par, et pour, tous les publics ;
- agir comme catalyseur et réseau, en organisant de la veille, de la prospective, des ateliers, des projets collaboratifs innovants, des formations, afin de structurer la filière numérique locale.

L'association rassemble aujourd'hui près d'une cinquantaine d'adhérents et œuvre en étroite collaboration avec la French Tech BFC, Tiers-Lieux BFC, Silicon Comté, Les Docks Numériques,

Village By CA Besançon, l'AER BFC, BPI, le pôle de compétitivité PMT, France Travail, l'OPCO ATLAS, l'Université Marie et Louis Pasteur, le Rectorat et les collectivités territoriales.

La Fabrique Numérique Besançon constitue un acteur structurant pour Grand Besançon Métropole dans la stratégie de développement du numérique, particulièrement en quartier prioritaire de la politique de la ville, en étant porteur d'actions concrètes pour la formation, l'insertion, l'innovation, et la dynamisation économique.

II. Programme d'actions 2026

Dans la continuité de ses activités visant à créer des synergies, stimuler la création d'entreprises et impulser des initiatives partagées au bénéfice de l'écosystème numérique, la Fabrique Numérique Besançon propose en 2026 un programme d'actions articulant 5 axes :

1. programme d'accompagnement à la création d'entreprise du numérique sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Ce programme est destiné à tout porteurs de projets de création d'activité dans le champ du numérique, de la phase d'idéation à la phase de prototypage ;
2. accompagnement au développement des entreprises de la filière numérique. Mis en œuvre en collaboration étroite avec la Direction Economie de GBM, cet accompagnement inclus, notamment, des mises en relations de porteurs de projets entrepreneuriaux avec des acteurs de l'innovation et du financement, des prestataires et donneurs d'ordre, ainsi que des acteurs de la formation contribuant à la professionnalisation des projets ;
3. animation de la filière numérique sur le territoire par l'organisation de deux évènements structurants : la Fête de l'Innovation et Start-Up Day. Le premier évènement favorisera la mise en relation des acteurs de la filière numérique, des partenaires institutionnels et de la formation, dans une dynamique de valorisation des compétences locales. Il constituera une étape structurante vers la création de la Communauté French Tech du Grand Besançon. Le Start-Up Day constitue une journée dédiée aux porteurs de projets numériques pour les aider à structurer leurs idées, poser les bases de leur business model, et rencontrer des partenaires potentiels (prestataires de services, institutionnels, etc.) ;
4. promotion du futur bâtiment « Le Numérique ». FNB contribuera activement à renforcer la mobilisation des acteurs du numérique et de l'innovation du territoire autour du projet, et préparer le lancement de la commercialisation ;
5. participation aux réunions institutionnelles « Le Numérique ». Il s'agit pour l'association de participer à l'ensemble de la comitologie associée au projet avec les parties prenantes (Territoire 25, Sedia et GBM).

Le budget prévisionnel de ce programme d'actions s'élève à 75 000 €, GBM étant sollicitée à hauteur de 60 000 €, soit un taux d'intervention de 80% ; les 20% restants (15 000 €) bénéficiant d'un cofinancement de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le budget prévisionnel global de la structure pour l'année 2026 est de 152 988 € dont les prestations de service et aides privés envisagées s'élèvent à 27 780 €.

MM. Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY (1), Yannick POUJET (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention à hauteur de 60 000 € à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions 2026,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

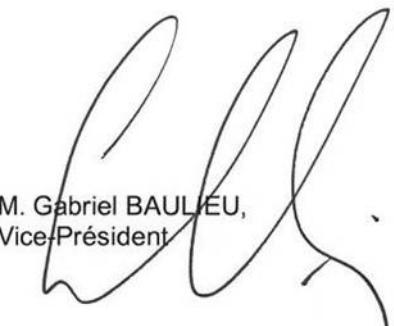
Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : Convention



CONVENTION

Soutien de l'Association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions 2026 sur la filière numérique

ENTRE,

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole en date du 11/12/2025,
Ci-après désignée « Grand Besançon Métropole » ou « GBM »,

d'une part,

Et :

L'Association Fabrique Numérique Besançon (FNB), représentée par son Président, Monsieur Denis PUERTOLAS, dûment habilité à signer la présente convention,
Ci-après désignée « FNB » ou « le bénéficiaire »,

d'autre part

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité,
- Vu** la délibération n°2025/2025.XXXXXX du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole en date du 11 décembre 2025,
- Vu** la demande du bénéficiaire en date du 16 octobre 2025,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Grand Besançon Métropole a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprises et l'appui aux montages de projets, deux axes prioritaires.

L'association Fabrique Numérique Besançon (FNB), labellisée « Fabrique Numérique de Territoire » par l'ANCT, se donne l'ambition d'être l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projet de ce secteur d'activités et apporte aux acteurs du territoire, citoyens et professionnels, une offre de services spécifique. FNB est, par ailleurs, engagée dans la structuration d'une filière du numérique sur le quartier prioritaire de Planoise, ainsi qu'à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions sur la filière numérique pour l'année 2026.

Le bénéficiaire a pour obligation de consacrer les sommes allouées par GBM au projet défini dans la présente convention.

Article 2 - Programme d'actions 2026

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage à conduire les actions suivantes, conformément à son programme d'actions 2026 (annexe 1) et au budget prévisionnel de 75 000 € TTC (annexe 2) :

1. **Programme d'accompagnement à la création d'entreprise du numérique sur le territoire de Grand Besançon Métropole.** Ce programme est destiné à tout porteurs de projets de création d'activité dans le champ du numérique, de la phase d'idéation à la phase de prototypage ;
2. **Accompagnement au développement des entreprises de la filière numérique.** Mis en œuvre en collaboration étroite avec la Direction Economie de GBM, cet accompagnement inclus, notamment, des mises en relations de porteurs de projets entreprenariaux avec des acteurs de l'innovation et du financement, des prestataires et donneurs d'ordre, ainsi que des acteurs de la formation contribuant à la professionnalisation des projets ;
3. **Animation de la filière numérique sur le territoire par l'organisation de deux évènements structurants : la Fête de l'Innovation et Start-Up Day.** Le premier évènement favorisera la mise en relation des acteurs de la filière numérique, des partenaires institutionnels et de la formation, dans une dynamique de valorisation des compétences locales. Il constituera une étape structurante vers la création de la Communauté French Tech du Grand Besançon. Le Start-Up Day constitue une journée dédiée aux porteurs de projets numériques pour les aider à structurer leurs idées, poser les bases de leur business model, et rencontrer des partenaires potentiels (prestataires de services, institutionnels, etc.) ;
4. **Promotion du futur bâtiment « Le Numérique ».** FNB contribuera activement à renforcer la mobilisation des acteurs du numérique et de l'innovation du territoire autour du projet, et préparer le lancement de la commercialisation ;
5. **Participation aux réunions institutionnelles « Le Numérique ».** Il s'agit pour FNB de participer à l'ensemble de la comitologie associée au projet avec les parties prenantes (Territoire 25, Sedia et GBM).

Article 3 – Montant et modalités de versement de la subvention

GBM attribue au bénéficiaire une subvention de **60 000 €** sur un budget prévisionnel global de 75 000 € TTC (annexe 2) sur ce programme d'actions. Ce montant d'aide est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée en totalité, soit 60 000 €, à signature de la présente convention par la dernière des parties.

Fabrique Numérique Besançon s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe à la présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

Fabrique Numérique Besançon s'engage à mi-parcours de l'action à organiser avec les divers financeurs, une séance de présentation des résultats des actions.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue pour l'année 2026 qui constitue la période d'éligibilité des dépenses qui seront justifiées dans les éléments de bilan transmis en clôture du programme d'actions.

FNB s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5. Obligations de l'association Fabrique Numérique Besançon

L'association Fabrique Numérique Besançon s'engage :

- à transmettre à GBM, les comptes-rendus financiers de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de la période d'éligibilité des dépenses définie à l'article 4, soit avant le 30 juin 2027 ;
- à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention. Elle ne peut, en aucun cas, redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme ;
- à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses des actions mentionnées à l'annexe 1 à la présente convention ;
- à mentionner le soutien financier de GBM, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de GBM lors de ses entretiens avec la presse ou les médias. Si l'association Fabrique Numérique Besançon décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par GBM ;
- à prendre attache de GBM systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de GBM dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de GBM sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 – Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à GBM et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

GBM pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide ;
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide ;
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles ;
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à GBM.

Article 8 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

GBM pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'association Fabrique Numérique Besançon a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de GBM prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires originaux

Le à Besançon, Le à Besançon,
Le Président de Fabrique Numérique **La Présidente de Grand Besançon Métropole**
Besançon

Monsieur Denis PUERTOLAS

Madame Anne VIGNOT

Annexe 1 : Programme d'actions FNB 2026

1/ Programme d'accompagnement à la création d'entreprise du numérique sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Budget : 24 000 €

Période : Janvier à décembre 2026.

Les objectifs : Proposer un accompagnement à la création d'entreprise du numérique sur le territoire de Grand Besançon Métropole destiné aux porteurs de projet, quelle que soit leur situation, de la phase d'idéation à la phase de prototypage.

On entend "entreprise du numérique" comme une activité pour laquelle la création ou la mise en place d'outils numériques est une nécessité.

Évaluation : Nombre de personnes à accompagner, soit 6 porteurs de projets. Période : Janvier à décembre 2026.

Description : Individuel et collectif. Un Diagnostic permettra d'adapter le programme à chaque porteur de projet.

Durée : 20 heures d'accompagnement par personne à repartir selon les différents modules. Le programme sera piloté par la Fabrique Numérique Besançon qui sera le référent du porteur de projet. Le programme sera construit sur la base d'un diagnostic et selon les 6 modules ci-dessous :

- Étape 1 : Structuration de projet
- Étape 2 : Technologique (pour établir le calendrier produit et ses évolutions)
- Étape 3 : Business (pour définir le plan d'actions)
- Étape 4 : RH et Compétences
- Étape 5 : Financement
- Étape 6 : Sensibilisation au Numérique Responsable

2/ Accompagnement au développement des entreprises de la filière numérique.

Budget : 6 000 €

Période : Janvier à décembre 2026.

En collaboration avec la Direction Économique de Grand Besançon Métropole, cet accompagnement inclura :

- La mise en relation avec les partenaires de l'accompagnement, de l'innovation et du financement.
- La mise en relation avec des prestataires ou des donneurs d'ordres.
- La mise en relation avec les acteurs de la formation du territoire.
- La valorisation de l'offre d'hébergement d'entreprises du territoire et notamment du projet immobilier "Le Numérique".

Évaluation : 5 entreprises à accompagner.

Description : Accompagnement individuel.

3/ Animation de la filière, organisation de 2 évènements « filière numérique » en 2026, la Fête de l'Innovation et Start-Up Day

Budget : 15 000 €

Période : Janvier à décembre 2026.

Le Groupe de Travail "Animation de la filière Numérique", dirigé par la Fabrique Numérique

Besançon en 2024, a mis en avant l'importance d'organiser 2 évènements dédiés à la filière numérique.

La fête de l'innovation

Cet évènement permettra aux acteurs de la filière numérique de se rencontrer, d'échanger avec les partenaires de l'accompagnement et les partenaires institutionnels, de présenter leurs savoir-faire, de créer des partenariats, de nouer des relations commerciales, et de découvrir ou redécouvrir les formations et les acteurs de la formation dans une ambiance conviviale. Cet évènement sera l'un des piliers de la création de la future Communauté French Tech à l'échelle de Grand Besançon Métropole.

Le programme de cet évènement inclura :

- La mise en avant d'entreprises innovantes de la filière numérique ;
- La présentation de porteurs de projets de création d'activités numériques ;
- La mise en avant des partenaires de l'accompagnement capables de soutenir les entrepreneurs ;
- La présentation des acteurs de la formation ;
- Une table ronde sur un sujet à enjeu de la filière (à définir) ;
- Des rendez-vous B2B.

Calendrier :

- Février 2026 : Présentation aux partenaires du programme de l'évènement et constitution d'une équipe projet.
- Mars 2026 : Note de cadrage et organisation de la feuille de route.
- L'événement aura lieu sur la période Juin/Juillet 2026.
- Lieu : La Citadelle ou la Rodia

Start-Up Day

Une journée intensive dédiée aux porteurs de projets numériques pour les aider à structurer leurs idées, poser les bases de leur business model, et rencontrer des partenaires potentiels (prestataires de services, institutionnels, etc.).

Objectifs spécifiques :

- Aider les porteurs de projets à structurer leurs idées et à poser les bases de leur business model ;
- Faciliter les rencontres entre porteurs de projets et partenaires potentiels ;
- Offrir un cadre propice à l'innovation et à la collaboration ;
- Déetecter des projets à accompagner en individuel.

Participants :

- 7 porteurs de projets numériques ;
- 30 participants partenaires (développeurs, designers, marketeurs, etc.) ;
- 5 mentors et/ou experts en numérique.

Date et lieu : mai 2026, lieu à définir.

Description de l'événement : Le Start-Up Day Numérique sera un événement d'une journée pour les entrepreneurs, développeurs, designers et passionnés de technologie. L'objectif est de permettre à 7 porteurs de projets numériques de bénéficier d'un environnement collaboratif et stimulant pour développer leurs idées, recevoir des conseils d'experts et établir des connexions précieuses avec des partenaires potentiels.

4/ Promotion du futur bâtiment « Le Numérique »

Budget : 10 000 €

Période : Janvier à décembre 2026.

Rencontre territoriale avec les entreprises et partenaires

Objectif : renforcer la mobilisation des acteurs du numérique et de l'innovation du territoire autour du projet, et préparer le lancement de la commercialisation.

Période : Janvier à décembre 2026

Contenus envisageables :

- Organisation de rendez-vous individuels avec des entreprises numériques locales, ainsi qu'avec les partenaires de l'accompagnement, du développement et de l'innovation.
- Présentation du projet, de son état d'avancement et des prochaines étapes (calendrier, commercialisation, inauguration).
- Détection et recueil de marques d'intérêt pour l'installation dans les espaces du futur bâtiment afin de faciliter la démarche de commercialisation.
- Identification des attentes et besoins exprimés lors de ces rencontres pour nourrir la programmation future du lieu.

Objectif mesurable : réaliser au moins 20 rendez-vous individuels qualifiés (entreprises et partenaires confondus).

5/ Participation aux réunions institutionnelles « Le Numérique »

Budget : 5 000 €

Période : Janvier à décembre 2026.

En parallèle des actions opérationnelles, la Fabrique Numérique Besançon participe régulièrement aux réunions organisées par Territoires 25 / SEDIA et Grand Besançon Métropole autour du projet immobilier « *Le Numérique* ».

Objectifs :

- Représenter les acteurs mobilisés autour de la Fabrique Numérique Besançon et relayer leurs attentes.
- Participer aux choix structurants (organisation des espaces, services, fonctionnement...).
- Préparer la phase de commercialisation et d'appropriation du lieu.
- Contribuer à la gouvernance du projet et assurer la cohérence entre le futur bâtiment et les besoins de la filière numérique.
- Rendre compte des démarches de promotion continue du projet auprès des partenaires et acteurs économiques, en renforçant sa visibilité et son attractivité tout au long de la phase de conception.

Évaluation : Valorisation du temps investi (préparation, participation, restitution) estimée à 10 réunions/an sur fin 2025-2026.

Description : Chaque réunion mobilise un temps de préparation (analyse, documentation), de participation active et de restitution (synthèse, diffusion aux partenaires, intégration dans la stratégie).

Annexe 2 – Budget prévisionnel du programme d'actions 2026

N° Action	Intitulé	Description synthétique	Budget prévisionnel	Cofinanceurs et montants
1	Accompagnement à la création d'entreprises numériques	6 porteurs de projets accompagnés	24 000 €	GBM
2	Accompagnement au développement des entreprises de la filière	5 entreprises accompagnées individuellement	6 000 €	GBM
3	Animation filière - Fête de l'Innovation	Grand événement annuel (été 2026) pour valoriser les entreprises, porteurs de projets, partenaires de l'accompagnement et acteurs de la formation. Programme : stands, table ronde, RDV B2B, networking	30 000 €	GBM (15 000 €) et Région BFC (15 000 €)
	Animation filière - Start-Up Day Numérique	Journée dédiée aux porteurs de projet d'activité numérique (7 porteurs de projet)		
4	Promotion du futur bâtiment - Rencontres territoriales	20 rendez-vous individuels qualifiés (entreprises et partenaires).	10 000 €	GBM
5	Participation aux réunions institutionnelles "Le Numérique"	10 réunions	5 000 €	GBM
Total			75 000 €	